

Aidez les Clientes et Clients à obtenir la couverture dont ils ont besoin et faites croître vos affaires avec la nouvelle **réduction de prime d'une durée limitée. L'offre sera valide du 6 octobre 2025 au 31 décembre 2025.**

Les Clients et les Clientes qui présentent une proposition d'Assurance-vie temporaire Évolution Sun Life (Temporaire Évolution) et une proposition d'Assurance maladies graves Sun Life (AMG Sun Life) le même jour recevront une réduction de 5 % sur la prime de l'AMG pour la durée du contrat. La réduction sera automatiquement appliquée au moment de soumettre la proposition et s'appliquera à la prime totale, y compris la couverture de base, le coût des garanties facultatives et toute surprime éventuelle.

Les propositions de Temporaire Évolution et d'AMG Sun Life doivent être approuvées par la Tarification et acceptées par le Client ou la Cliente pour que la réduction de prime applicable à l'AMG Sun Life soit conservée, sinon la prime totale sera exigée à la prochaine date de facturation. Si le contrat Temporaire Évolution souscrit au titre de l'offre groupée fait l'objet d'une transformation partielle ou complète, la remise de prime du contrat Assurance maladies graves (AMG) Sun Life ne sera pas touchée. Si un contrat AMG Sun Life T10 fait l'objet d'une transformation partielle, la remise de prime restera en vigueur pour la partie du contrat qui n'a pas été transformée. Si le contrat AMG Sun Life fait l'objet d'une transformation complète, la remise de prime prendra fin à la date où le nouveau contrat entrera en vigueur. Les nouveaux contrats résultant de la transformation ou du remplacement du contrat AMG Sun Life ne seront pas admissibles à l'offre de remise de prime. La réduction de prime sera indiquée dans les modalités du contrat AMG Sun Life.

Note : Les primes de la Temporaire Évolution ne sont pas comprises dans l'offre de réduction.

Ces offres sont valides pour les contrats suivants :

- Contrats souscrits dans Demande en direct;
- Contrats souscrits par le même particulier propriétaire.

Vous voulez en savoir plus?

Pour en savoir plus, lisez la foire aux questions ci-dessous.

Ne tardez pas! Tirez profit de cette occasion de vente croisée d'une durée limitée et aidez les Clientes et Clients à obtenir la couverture dont ils ont besoin. Cette offre ne sera valide que du 6 octobre 2025 au 31 décembre 2025.

Exemples de lettre et FAQ

AMG

Nous avons mis à jour la première page de la lettre de bienvenue en mentionnant que le contrat a été souscrit dans le cadre d'une offre spéciale groupée comprenant la Temporaire Évolution.

Prénom
Nom de famille
11 Here Rd
Anywhere, ON
A1A B2B

Numéro de contrat: XX-X123,456-0
Assurance pour prénom nom de famille:

Bonjour,

Félicitations! Vous avez maintenant une bonne protection. Merci de faire confiance à la Sun Life et d'avoir choisi le produit Assurance maladies graves Sun Life. Nous sommes heureux de pouvoir vous aider, vous et vos proches, à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Comme vous avez demandé ce produit dans le cadre d'Offre spéciale 2025 sur l'assurance-vie temporaire et l'AMG, vous pouvez bénéficier d'une remise de 5 % sur votre prime d'AMG Sun Life. La remise s'applique à la prime totale et demeure en vigueur tant que les deux produits indiqués ci-dessus sont en vigueur. Pour en savoir plus sur les conditions à respecter pour conserver la remise au titre de l'offre groupée, consultez la section *Remise de prime pour offre groupée* de votre contrat AMG Sun Life.

Votre conseiller vous a sans doute déjà envoyé le contrat Assurance maladies graves Sun Life. Il s'agit de notre contrat avec vous. Il décrit la protection que vous avez choisie et il contient d'autres renseignements importants. Il manque des informations? Vous avez des questions? N'hésitez pas à communiquer avec nous de l'une des façons suivantes :

- Appelez votre conseiller, Mltestm Ltes-Tmlt, au (905)560-5574;
- Appelez-nous au 1877 SUNLIFE (1877 7865433);
- Écrivez-nous à cette adresse : service@sunlife.com

Pour voir vos produits Sun Life et accéder aux outils de santé et de mieux-être, téléchargez l'application **ma Sun Life mobile**. Pour en savoir plus, visitez votre boutique d'applications. Vous pouvez aussi consulter les renseignements sur votre contrat sur le site masunlife.ca.

Nous avons à cœur de vous appuyer dans votre parcours santé et financier. Nous sommes là pour vous aider en cas de besoin.

Sincères salutations,
L'équipe de la Sun Life

Nous avons ajouté une modification au contrat afin d'indiquer clairement comment la réduction sera appliquée et quand elle prendra fin.

Remise de prime pour offre groupée :

Le présent contrat a été souscrit dans le cadre d'une offre groupée 2025 admissible regroupant un contrat d'assurance-vie temporaire et un contrat d'assurance maladies graves. Vous avez donc droit à une remise de 5 % sur vos primes pour ce contrat. La remise s'applique à votre prime, laquelle est indiquée dans le *Tableau des primes garanties* du présent contrat.

Prise d'effet de votre remise de prime

La remise de prime prend effet à la date du contrat indiquée dans le *Sommaire du contrat*.

Fin de votre remise de prime

La remise de prime demeurera en vigueur tant que tous les contrats dans l'offre groupée admissible seront en vigueur. Si l'un des contrats dans l'offre groupée admissible tombe en déchéance (c'est-à-dire s'il prend fin pour non-paiement) ou est résilié ou remplacé, la remise de prime prendra fin à la date de la déchéance, de la résiliation ou du remplacement du premier contrat. Si ce contrat est entièrement transformé, la remise de prime prendra fin à la date où le nouveau contrat entrera en vigueur. Si la Temporaire Évolution dans l'offre groupée est partiellement ou entièrement transformée, la remise pour ce contrat ne sera pas touchée. Si la remise de prime prend fin, le montant de la nouvelle prime sera celui qui est indiqué dans le *Tableau des primes garanties* du présent contrat.

Tout nouveau contrat découlant de la transformation ou du remplacement de ce contrat ne sera pas admissible à la remise de prime présentée dans cette section.

Temporaire

Nous avons mis à jour la première page de la lettre de bienvenue en mentionnant que le contrat a été souscrit dans le cadre d'une offre spéciale groupée comprenant la AMG.

Prénom
Nom de famille
11 Here Rd
Anywhere, ON
A1A B2B

Numéro de contrat: XX-X123,456-0
Assurance pour prénom nom de famille:

Bonjour,

Félicitations! Vous avez maintenant une bonne protection. Merci de faire confiance à la Sun Life et d'avoir choisi le produit Assurance-vie temporaire Évolution Sun Life. Nous sommes heureux de pouvoir vous aider, vous et vos proches, à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Comme vous avez demandé ce produit dans le cadre d'Offre spéciale 2025 sur l'assurance-vie temporaire et l'AMG, vous pouvez bénéficier d'une remise de 5 % sur votre prime d'AMG Sun Life. La remise s'applique à la prime totale et demeure en vigueur tant que les deux produits indiqués ci-dessus sont en vigueur. Pour en savoir plus sur les conditions à respecter pour conserver la remise au titre de l'offre groupée, consultez la section *Remise de prime pour offre groupée* de votre contrat AMG Sun Life.

Votre conseiller vous a sans doute déjà envoyé le contrat Assurance-vie temporaire Évolution Sun Life. Il s'agit de notre contrat avec vous. Il décrit la protection que vous avez choisie et il contient d'autres renseignements importants. Il manque des informations? Vous avez des questions? N'hésitez pas à communiquer avec nous de l'une des façons suivantes :

- Appelez votre conseiller, Mltestm Ltes-Tmlt, au (905)560-5574;
- Appelez-nous au 1877 SUNLIFE (1877 7865433);
- Écrivez-nous à cette adresse : service@sunlife.com

Pour voir vos produits Sun Life et accéder aux outils de santé et de mieux-être, téléchargez l'application **ma Sun Life mobile**. Pour en savoir plus, visitez votre boutique d'applications. Vous pouvez aussi consulter les renseignements sur votre contrat sur le site **masunlife.ca**.

Nous avons à cœur de vous appuyer dans votre parcours santé et financier. Nous sommes là pour vous aider en cas de besoin.

Sincères salutations,
L'équipe de la Sun Life

Foire aux questions

Campaign eligibility and timing

Q. Qui est admissible à la réduction de prime pour l'AMG Sun Life?

R. Les Clients et Clientes qui :

- Souscrivent un contrat d'Assurance-vie Temporaire Évolution Sun Life ainsi qu'un contrat d'Assurance maladies graves (AMG) Sun Life au même moment;
- Le propriétaire de la Temporaire Évolution et du contrat AMG Sun Life doit être le même particulier propriétaire.

Note : La réduction de prime sera indiquée dans les modalités du contrat AMG Sun Life.

Q. Puis-je combiner n'importe quels types de produit pour bénéficier de la réduction de prime?

R. Non. Seuls les produits Temporaire Évolution et AMG Sun Life sont admissibles à l'offre spéciale groupée.

- **Note :** Une offre groupée comprend un contrat Temporaire Évolution et un contrat AMG Sun Life. Plusieurs contrats d'un même type de produit ne seront pas admissibles à l'offre spéciale de réduction de prime.
- **Exemple :** Un propriétaire de contrat souscrit une Temporaire Évolution de 500 000 \$ sur sa propre vie, un contrat AMG Sun Life sur sa propre vie et un contrat AMG Sun Life sur la vie de son conjoint. Le propriétaire du contrat devra sélectionner quel contrat AMG Sun Life il souhaite « regrouper » avec le contrat Temporaire Évolution. Le contrat AMG Sun Life qui sera sélectionné pour l'offre groupée bénéficiera de la réduction de prime, mais l'autre contrat AMG Sun Life n'y sera pas admissible.

Note : Les produits Temporaire Cible santé, Temporaire Essentielle, Temporaire 1 an, Temporaire simplifiée et Temporaire Go Sun Life ne sont pas des types de produit d'assurance-vie temporaire admissibles dans le cadre de cette offre. Le produit Assurance maladies graves express n'est pas non plus un type de produit d'AMG admissible.

Q. Quelle est la période de la campagne?

R. La campagne se déroulera du 6 octobre 2025 au 31 décembre 2025. Toutes les propositions doivent être présentées le même jour durant la campagne pour être admissibles.

Q. Aux personnes de quel âge s'adresse cette réduction de prime pour l'AMG Sun Life?

R. Les Clientes et Clients de tout âge sont admissibles, pourvu qu'ils satisfassent aux exigences relatives à l'âge de chaque type de produit.

Q. Comment produire un aperçu pour cette offre spéciale sur la Temporaire Évolution et l'AMG Sun Life?

R. Bien que vous puissiez toujours utiliser l'outil Aperçus Sun Life comme d'habitude, la réduction de prix ne sera pas indiquée dans le rapport d'aperçu pour le moment. Pour mettre en évidence les économies possibles grâce à cette offre groupée, vous pouvez :

1. Utiliser l'outil Aperçus Sun Life comme d'habitude, ce qui indiquera le prix total;
2. Utiliser le nouvel **outil Excel pour l'offre spéciale de 2025 sur l'assurance-vie temporaire et l'AMG** afin de calculer la réduction et montrer les économies aux Clients et Clientes.

Consultez le **guide de l'utilisateur** dans le fichier Excel pour obtenir des instructions détaillées sur l'utilisation de l'outil et la création d'un rapport destiné aux Clients.

Note: L'utilisation de l'outil Excel, qui peut être utile pour vos conversations avant la vente, est facultative. Cet outil ne remplace pas Aperçus Sun Life.

Q. Comment demander cette offre spéciale sur la Temporaire Évolution et l'AMG Sun Life?

R. Les propositions pour l'offre spéciale de Temporaire Évolution et d'AMG Sun Life seront traitées dans Demande en direct:

- Ajoutez les produits que vous souhaitez souscrire (c.-à-d. Temporaire Évolution et AMG Sun Life);
- Une fenêtre contextuelle s'affiche pour vous indiquer qu'une offre spéciale est proposée. Vous êtes alors dirigé vers l'écran « Offre groupée ». Vous devez ensuite sélectionner les produits que vous souhaitez combiner dans l'offre groupée;

- - Une fois que vous êtes à la section « Signature et envoi », vous devez vous assurer d'envoyer les contrats Temporaire Évolution et AMG Sun Life le même jour.

Consultez la rubrique sur la **fonctionnalité de regroupement de produits** dans la carte routière de formation pour Demande en direct pour savoir comment soumettre une proposition.

Note : Un seul contrat Temporaire Évolution et un seul contrat AMG Sun Life pourront être regroupés dans le cadre de l'offre spéciale. Si vous présentez une proposition comprenant d'autres produits, vous devrez sélectionner ceux auxquels l'offre spéciale s'appliquera.

Q. Est-ce que tous les contrats doivent avoir la même date d'anniversaire/d'établissement/de règlement?

R. Non. L'admissibilité dépend de la date de soumission de la proposition.

Q. Ai-je le droit d'antidater les contrats?

R. Oui. L'antidatage est autorisé au titre des règles d'antidatage existantes et la période maximale dépend de chaque type de produit.

- Les propositions groupées qui seront **présentées au cours de la période active de la campagne** et antidatées à une date hors campagne **bénéficieront de la réduction applicable à l'offre groupée**.
- Les propositions groupées qui **ne seront pas présentées au cours de la période active de la campagne** et qui seront antidatées à une date de la période active de la campagne **ne bénéficieront pas de la réduction applicable à l'offre groupée**.

Q. Est-ce que le conseiller attitré ou la conseillère attitrée doit être la même personne pour tous les contrats de l'offre groupée?

R. Oui, pour des raisons de protection des renseignements personnels. S'il s'agit d'un cas particulier, veuillez communiquer avec salesdesk@sunlife.com.

Q. Un Client ou une Cliente a précédemment souscrit un contrat Temporaire Évolution en dehors de la période active de la campagne. Il ou elle souhaite à présent souscrire un contrat AMG Sun Life pendant la période active de la campagne. Pouvons-nous combiner ces contrats pour former une offre groupée qui lui donnera droit à la réduction de prime?

R. Non. Tous les contrats doivent être soumis en même temps dans Demande en direct dans une proposition regroupant les produits et au cours de la période active de la campagne pour que le Client ou la Cliente puisse bénéficier de la réduction de prime applicable à l'AMG Sun Life.

Q. La réduction de prime applicable à l'AMG Sun Life a-t-elle une incidence sur la rémunération des conseillers et conseillères?

R. Les conseillers et conseillères recevront une rémunération pour chaque produit de l'offre spéciale groupée, et cette rémunération continuera d'être basée sur le coût de l'assurance pour le Client ou la Cliente. Par exemple, la rémunération pour le contrat d'assurance temporaire reflétera le montant total de la prime, puisque c'est ce que le Client ou la Cliente paie. La rémunération pour le contrat AMG Sun Life, elle, reflétera le montant réduit, soit 95 % du montant total de la prime, puisque c'est ce que le Client ou la Cliente paie.

Q. Que se passe-t-il si la proposition d'assurance-vie Temporaire Évolution est refusée ou non acceptée par le Client ou la Cliente, mais que le contrat AMG Sun Life est approuvé?

R. La Temporaire Évolution et l'AMG Sun Life doivent toutes deux être approuvées par la Tarification et acceptées par le Client ou la Cliente pour qu'il ou qu'elle conserve son admissibilité et la réduction de prime applicable à l'AMG Sun Life. Si la Temporaire Évolution est refusée, le contrat AMG Sun Life sera établi au montant intégral non escompté de la prime.

Q. Y a-t-il des restrictions sur la couverture ou les montants de la prime pour les produits Temporaire Évolution ou AMG Sun Life?

R. Non. Les minimums et maximums standards prévus pour les produits s'appliquent aux produits Temporaire Évolution et AMG Sun Life.

Réduction de prime pour l'AMG Sun Life

Q. Quel pourcentage de réduction s'appliquera au produit AMG Sun Life?

R. Dans le cadre de cette offre spéciale, une réduction de prime de 5 % sera appliquée au produit AMG Sun Life pendant toute la durée du contrat.

Q. Comment est calculée la réduction de prime pour l'AMG Sun Life?

R. Dans le cadre de cette offre spéciale, la réduction de prime de 5 % sera appliquée à la totalité de la prime mensuelle ou annuelle pour l'AMG Sun Life. Nous calculons le montant de la réduction de prime en fonction du mode de paiement choisi.

- Une fois par mois : Prime mensuelle totale x 0,95 = montant de la prime réduite
- Une fois par année : Prime annuelle totale x 0,95 = montant de la prime réduite

Q. Si une tranche de Temporaire Évolution est ajoutée plus tard, y aura-t-il une incidence sur la réduction de prime pour l'AMG Sun Life?

R. Non. Si le Client ou la Cliente ajoute une autre tranche d'assurance temporaire lors d'un changement de situation personnelle admissible, la réduction de prime pour l'AMG Sun Life sera maintenue.

Q. Qu'advient-il de la réduction de prime pour l'AMG Sun Life si le contrat Temporaire Évolution est maintenu jusqu'à la fin de la durée initiale et que le Client ou la Cliente choisit de ne pas le renouveler?

R. La Sun Life continuera d'accorder la réduction de prime de 5 % pour l'AMG Sun Life.

Q. Quand la réduction de prime pour l'AMG Sun Life prend-elle effet?

R. La réduction de prime pour l'AMG Sun Life sera indiquée dans les modalités du contrat AMG Sun Life et s'appliquera automatiquement lors de la soumission de la proposition. La Sun Life supervisera l'admissibilité à l'offre spéciale à l'étape de la décision de la Tarification et chaque fois que des changements seront apportés à l'assurance en vigueur, et elle rajusterà la prime, au besoin.

Q. La réduction de prime pour l'AMG Sun Life s'applique-t-elle uniquement au montant de la prime de base ou également à la prime des garanties facultatives (p. ex. RDPR, EIT)?

R. La réduction s'applique à la fois à la prime de base, aux garanties facultatives et aux surprimes. Nous établissons le montant de la réduction selon le mode de paiement sélectionné. Cela comprend la couverture de base, les garanties facultatives et les frais de contrat.

Q. Si je demande un aperçu spécial, puis-je bénéficier de l'offre spéciale sur la Temporaire Évolution et l'AMG Sun Life?

R. Il est possible d'obtenir un aperçu spécial dans deux scénarios :

1. **NON ADMISSIBLE** – Une proposition de contrat soumise en tant qu'« offre équivalente »;
2. **ADMISSIBLE** – Une proposition de contrat soumise parce qu'elle dépasse le seuil de l'aperçu. Si un Client ou une Cliente s'intéresse à cette offre spéciale, mais que la Temporaire Évolution ou l'AMG Sun Life dépasse le seuil de l'aperçu, voyez avec votre gestionnaire des relations de la Sun Life comment obtenir la réduction.

Q. Quelle différence y a-t-il entre la fonction d'aperçu spécial dans Demande en direct et la nouvelle fonction de regroupement de produits?

R. Vous avez quatre options quand vous commencez une proposition dans Demande en direct.

1. **Proposition d'affaire nouvelle** : Utilisez ce bouton lorsque vous soumettez des propositions standards pour l'offre spéciale sur la Temporaire Évolution et l'AMG Sun Life. Quand la Temporaire Évolution et l'AMG Sun Life auront été ajoutées à la page « Renseignements sur le produit », vous serez invité à sélectionner l'offre spéciale et l'écran « Offre groupée » s'affichera.
2. **Remplacement, transformation ou option** : Ces propositions ne sont pas admissibles à l'offre spéciale sur la Temporaire Évolution et l'AMG Sun Life.
3. **Proposition – aperçu spécial** : Utilisez cette proposition si vous présentez une demande de contrat ayant fait l'objet d'un aperçu spécial par votre gestionnaire des relations de la Sun Life. Si vos contrats basés sur un aperçu spécial sont admissibles à l'offre spéciale sur la Temporaire Évolution et l'AMG Sun Life, veuillez soumettre la proposition pour la Temporaire Évolution et la proposition pour l'AMG Sun Life comme une seule proposition d'aperçu spécial. Vous ne serez pas dirigé vers l'écran « Offre groupée », car les primes seront tirées de l'aperçu spécial. Communiquez avec votre gestionnaire des relations de la Sun Life si vous avez besoin d'aide.
4. **Proposition supplémentaire** : Ces propositions ne sont pas admissibles à l'offre spéciale sur la Temporaire Évolution et l'AMG Sun Life.

Admissibilité du contrat

Q. Dans le cas où les contrats Temporaire Évolution et AMG Sun Life sont souscrits par le même propriétaire, les personnes assurées au titre des contrats peuvent-elles être différentes?

R. Oui, le critère d'admissibilité à respecter est que le particulier propriétaire soit le même pour les deux contrats. Par exemple, si le propriétaire d'un contrat souscrit un contrat Temporaire Évolution sur sa propre tête et souscrit également un contrat AMG Sun Life sur la tête de son enfant, la réduction s'appliquera à la prime du contrat AMG Sun Life.

Q. Si je demande une Temporaire Évolution et plus d'un contrat AMG Sun Life, est-ce que j'obtiendrai la réduction de prime pour tous les contrats AMG Sun Life?

R. Non. Demande en direct vous invitera à sélectionner un contrat AMG Sun Life à « regrouper » avec la Temporaire Évolution et seul ce contrat bénéficiera de la réduction de prime. Les autres contrats AMG ne feront pas partie de l'offre groupée et ne bénéficieront pas d'une réduction de prime.

Q. Cette campagne vise-t-elle uniquement les nouvelles propositions de Temporaire Évolution et d'AMG Sun Life?

R. Oui. Seuls les contrats dont les propositions auront été présentées simultanément pendant la campagne pourront bénéficier de la réduction de prime pour le contrat AMG Sun Life.

Q. Les propositions dans Demande en direct et les propositions papier sont-elles admissibles?

R. Non, seules les propositions présentées via Demande en direct sont admissibles. Les propositions papier de Temporaire Évolution et d'AMG Sun Life n'auront pas droit à la réduction de prime.

Q. Les propositions de transformation et de remplacement sont-elles admissibles à la réduction?

R. Non, cette offre spéciale n'est valide que pour les nouveaux contrats de Temporaire Évolution et AMG Sun Life. Les propositions de transformation, de remplacement et supplémentaires ne sont pas admissibles à l'offre spéciale. Les produits de transformation d'assurance collective ne sont pas admissibles à la réduction.

Note : Toute proposition en cours de tarification au début de la campagne, ou qui est approuvée, mais dont le contrat n'a pas encore été établi, qui est ensuite annulée pour qu'une nouvelle proposition puisse être présentée pour bénéficier

de la réduction, NE SERA PAS admissible à la réduction de prime applicable à l'AMG Sun Life.

Q. Quelle sera l'incidence de la réduction de prime pour l'AMG Sun Life sur les contrats avec RDPR/E?

R. Il n'y aura aucune incidence sur le processus de RDPR/E. La réduction de prime sera automatiquement appliquée à la prime totale pour l'AMG Sun Life, y compris la prime liée à l'option de RDPR/E, ce qui réduira la prime à payer par le Client ou la Cliente. Une fois que la garantie facultative est exercée, le Client ou la Cliente se voit rembourser la prime réduite qu'il ou qu'elle a payée.

Q. Quelles sont les exigences relatives à la propriété du contrat et à la personne assurée?

R. Seuls les contrats individuels qui ont le même propriétaire sont admissibles dans le cadre de la campagne. Les contrats détenus par une société et les contrats en copropriété ne sont pas admissibles.

Q. Dois-je joindre une lettre d'accompagnement pour indiquer que les contrats soumis devraient être inclus au titre de la réduction de prime pour l'AMG Sun Life?

R. Non. Nous vous prions de ne pas inclure de lettre d'accompagnement rien que pour indiquer que le contrat est admissible dans le cadre de la campagne d'offre spéciale, car cela ralentira la tarification et le traitement, et engendrera des retards de service. S'il y a une autre raison valable pour inclure une lettre d'accompagnement, veuillez continuer à le faire.

Q. Est-ce que les contrats détenus par une société peuvent être admissibles à la réduction de prime pour l'AMG Sun Life?

R. Non. Les contrats détenus par une société et les contrats en copropriété ne sont pas admissibles à l'offre spéciale.

Q. Si un Client ou une Cliente souscrit un contrat individuel Temporaire Évolution et un contrat AMG Sun Life de société, sera-t-il ou sera-t-elle admissible à la réduction de prime pour l'AMG Sun Life?

R. Non. Seuls les contrats détenus par un particulier propriétaire sont admissibles à l'offre spéciale. Les contrats détenus par une société et les contrats en copropriété ne sont pas admissibles à l'offre spéciale.

Q. Si l'AMG Sun Life fait partie de l'offre groupée, est-ce que la copropriété est permise?

R. Non. Les contrats AMG Sun Life en copropriété ne sont pas admissibles à cette offre spéciale.

Des questions?

Communiquez avec votre représentant à la Sun Life ou [écrivez-nous](#).